

## Conditions générales de location

**1. Le locataire** Le locataire, signataire du présent contrat, conclu pour une période ne pouvant en aucun cas dépasser la durée initialement prévue, ne pourra, en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location.

**2. Utilisation des lieux** Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire un usage conformément à la destination des lieux. A son départ, il s'engage à restituer la location en excellent état de propreté et sans dégradation. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit de la direction de la SARL LES LODGES DU HERISSON. Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant alors définitivement acquis à la SARL LES LODGES DU HERISSON.

**3. Draps** La fourniture des draps n'est pas incluse dans le prix de la location, mais peuvent vous en être fournis moyennant **4 Euros** par personne et par séjour.

**4 Electricité** Le prix de la location **inclut** une consommation électrique de **10 Kw par jour** du 01 Avril au 31 Octobre et de **15 Kw par jour** du 01 Novembre au 31 Mars. Chaque kw consommé par le client au-delà de ce forfait lui sera **facturé 0,15€** à régler le jour de départ.

**5. Nombre de locataires** Pour des raisons de sécurité et d'assurance, chaque chalet est prévu pour accueillir un nombre maximum de 6 personnes. Tout dépassement de cette capacité sans en avoir averti au préalable la direction de la SARL LES LODGES DU HERISSON, pourra entraîner la rupture du présent contrat.

**6. Paiement et acompte** Au moment de la réservation, vous sera demandé le paiement d'un acompte de 25% du montant total de la location. Trois moyens de paiement vous seront proposés, soit par chèque ou chèques vacances, soit par carte bancaire. Le paiement du solde interviendra 30 jours avant le début de votre séjour. Le client n'ayant pas payé le solde à la date convenue sera considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors la prestation est de nouveau remise en vente, et aucun remboursement ne sera effectué.

**7. Caution :** Le jour d'arrivée, deux chèques de caution vous seront demandés. Un de 350€ qui vous sera restitué le jour de votre départ, en l'absence de dégradation, Le deuxième de 50€ qui vous sera également restitué le jour de votre départ à condition que le chalet nous soit restitué dans le même état de propreté que le jour d'arrivée.

**7.1 Taxe de séjour:** Le paiement de la taxe de séjour dont le montant s'élève à 0,40€ par jour et par personne à partir de 13 ans

**8. Réservation tardive** En cas de réservation moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement du séjour sera exigée au moment de la réservation.

### 9. Conditions d'annulation

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au siège de la SARL LES LODGES DU HERISSON. En cas d'annulation de votre part plus de 30 jours avant le début de votre séjour, la totalité des sommes versées, à l'exception des frais de dossier, vous seront remboursées.

En cas d'annulation de votre part et si vous n'avez pas souscrits à l'option assurance annulation :

-Entre le 30ème et 21ème jour avant le début du séjour : remboursement de 75% des sommes versées.

-Entre le 21ème et le 14ème jour avant le début du séjour : remboursement de 50% des sommes versées.

-Entre le 14ème et 21ème jour avant le début du séjour : remboursement de 25% des sommes versées

-Moins de 7 jours avant le début de votre séjour, la totalité des sommes versées pourra rester acquise à la SARL LES LODGES DU HERISSON.

**10. Option assurance annulation valable avant votre départ et pendant la durée de votre séjour . 15€ /chalet pour un week-end . 20€ / chalet et pour un mid-week . 40€ /chalet et par semaine.**

**Avant votre séjour...** La SARL « Les lodges du hériisson » vous propose une assurance annulation qui couvre le risque d'annulation de séjour en cas d'accident ou de maladie grave de l'un des participants. Cette assurance doit être souscrite au moment de la signature du contrat de location. Dans un tel cas, les sommes versées par le locataire seront intégralement remboursées (à l'exception des frais de dossier et du coût de l'assurance). Dans tous les cas cette annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège de la SARL Les Lodges du Hériisson 32,route d'Orgelet 39130 PONT DE POITTE.

**...Et pendant votre séjour:** Vous sera remboursée (à l'exception des frais de dossier et du coût de l'assurance) la somme correspondant à la partie du séjour non effectuée et déjà facturée par la SARL les Lodges du hériisson

### Les seuls motifs d'annulation couverts sont:

1) Le décès de l'un des participants ou un des membres de sa famille proche, la maladie ou accident empêchant l'un des participants de se déplacer.

## Conditions générales de location

Par maladie on entend une altération de santé constatée par une autorité médicale compétente, interdisant de quitter la chambre et impliquant la cessation de toute activité ; Par accident on entend une atteinte corporelle non intentionnelle de la part de la victime provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure lui interdisant tout déplacement par ses propres moyens.

2) La destruction ou incendie de l'habitation de l'un des participants. Tous les autres motifs d'annulation ne sont pas couverts, comme par exemple la décision de ne plus vouloir partir ou annulation due par exemple à la nécessité d'un traitement esthétique, à une cause ou à un traitement psychique ou psychothérapeutique, y compris crise d'angoisse ou dépression nerveuse. La garantie annulation cesse ses effets à partir du jour d'arrivée.

**11. Interruption de séjour** En cas d'interruption du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement. Aucune réduction ne sera accordée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

**12. Animaux** Les chiens et les chats (Maximum de 2 animaux, vaccinés et tatoués) sont les bienvenus moyennant l'acquittement d'une somme **forfaitaire de 45€** pour le premier et **de 25€** pour le deuxième

**13. Nettoyage** Le chalet devra impérativement nous être restitué dans un état de propreté identique à celui du jour d'arrivée. Si tel n'était pas le cas la SARL les Lodges du hérisson se réserve la possibilité de conserver le chèque de caution de 50€.

**Important :** si vous souhaitez vous affranchir de cette tâche, nous vous proposons en option un forfait **nettoyage au prix de 60€** à souscrire au moment de la demande de disponibilité. (cette option ne s'applique pas à la vaisselle qui devra être faite et rangée, ni aux lits qui devront avoir été défaites et dont les draps seront pliés)

**14.Retard** Attention, sans manifestation de la part du locataire concernant un retard, tout chalet non occupé dans les 24 heures suivant la date d'arrivée initiale sera considéré comme vacant. Le client perd ainsi tous ses droits sur cette location et ne peut prétendre à aucun remboursement.

**15. Assurance** Tout client doit pouvoir justifier d'une assurance pour ses biens et sa famille.